

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE : JEUDI VINGT TROIS JANVIER DEUX MILLE VINGT

A LA DEMANDE DE :

Le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT, venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE SUD OUEST suite à une fusion-absorption selon déclaration de conformité du 01er/05/2016, SA au capital de 124.821.703 €, inscrite au RCS de Paris sous le n° 379 502 644, dont le siège social est sis 26/28 rue de Madrid à Paris (75008), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège,

EN VERTU :

D'La copie exécutoire d'un acte notarié reçu le 6 avril 2012 par Maître Marjorie LARTIGUECHABBERT, notaire associée, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée « Eric AUBRY et Marjorie LARTIGUECHABBERT, notaires », société titulaire d'un Office notarial dont le siège social est sis 18, Place Jean Jaurès à ALBI (81), contenant prêt à taux Zéro d'un montant de 20.988 € garanti par l'inscription d'un privilège de prêteur de deniers et prêts Habitat d'un montant de 5.600 € et 118.892 € garantis par l'inscription d'un privilège de prêteur de deniers et une hypothèque conventionnelle publiées

Nous SCP Bertrand AVOUSTIN et Arnaud GRAFMÜLLER Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice, 8 Rue Jean Jaurès BP 72 81603 GAILLAC, l'un d'eux soussigné

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifié m'être transporté ce jour à l'adresse suivante : MAGUELONE 81300 LASGRAISSES.

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :

M. BRUEL Sébastien, né le 06/09/1970 à Clermont-Ferrand (60), de nationalité française, demeurant à (81300) LASGRAISSES, Lieu dit Maguelone,

Madame Blandine FLORET épouse BRUEL, née le 04/01/1984 à CREIL (60), de nationalité française, demeurant à (81300) LASGRAISSES, Lieu dit Maguelone

Dont le requérant poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie en date du 17 décembre 2019.

J'ai constaté ce qui suit :

I - DESCRIPTION DES LIEUX, COMPOSITION, SUPERFICIE

Le bien saisi est de construction récente (achevée en 2014) et traditionnelle, de plain-pied, elle est située dans un quartier résidentiel. La commune de LASGRAISSES se trouve à 11 km de GRAULHET, 17 km de GAILLAC et 17 km d'ALBI, la commune dispose d'une école primaire.

La maison est entourée d'un petit jardin de 680 m2.

La toiture est à deux pentes recouverte de tuiles. Le chauffage est assuré par des convecteurs électriques, l'eau chaude est assurée par un cumulus.

La construction comprend 3 chambres, une pièce à vivre, une salle de bain, une buanderie et un WC. La surface est d'environ 90 m2, elle est reliée au tout à l'égout.

SCP
Bertrand AVOUSTIN
Arnaud GRAFMÜLLER

Huissiers de Justice associés

8 Rue Jean Jaurès

BP72

81603 GAILLAC Cedex

☎ : 0563570600

☎ : 0563572292

✉ : huissiers81600@hotmail.fr

☎ Paiement par carte bancaire

CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

IBAN N°: FR 76 11206 20004 85611756100 68

AGRIFRPP812

ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE

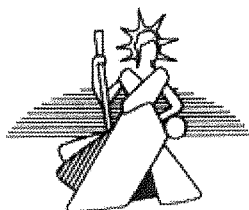
EXPEDITION

COUT DE L'ACTE

Décret n°2016-230 du 26 février 2016
Arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs
réglementés des huissiers de justice

Emolument (Art R444-3 C. Com)	220,94
Emolument complémentaire (Art A444-18)	75,00
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	303,61
TVA (20,00 %)	60,72
Taxe forfaitaire (Art 302 bis du CGI)	14,89
Total TTC	379,22

Acte soumis à la taxe



Références : 25777

Mandat n° 56 - PVSIMDESC



La pièce à vivre :

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont plâtrés peints.

Le plafond est plâtré peint.

Deux fenêtres à 2 vantaux double vitrage.

Les volets sont en bois .

Une porte fenêtre 2 vantaux double vitrage.

Les volets sont en bois.

La porte d'entrée est en PVC.

Le coin cuisine :

La cuisine aménagée est ordinaire et démontable, elle devrait être retirée lors de la vente à l'exception des placards hauts et de l'évier.



Le couloir :

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont plâtrés peints.

Le plafond est plâtré peint.



La buanderie :

Le sol est carrelé.

Les murs sont plâtrés peints.

Le plafond est plâtré peint.

Un cumulus est présent.



La salle de bain :

Le sol est recouvert de carrelage.

Les murs sont plâtrés peints et pour partie carrelés autour de la baignoire.

Le plafond est plâtré peint.
Une fenêtre un vantail double vitrage.
Un lavabo sur meuble avec miroir.
Une baignoire.



Le WC :

Le sol est recouvert de carrelage.
Les murs sont plâtrés peints.
Le plafond est plâtré peint.
Une cuvette de WC avec chasse d'eau en dossier.
Une fenêtre un vantail double vitrage.

La première chambre :

Le sol est recouvert de parquet flottant.
Les murs sont plâtrés peints.
Le plafond est plâtré peint.
Une fenêtre deux vantaux double vitrage.
Deux volets bois.



La deuxième chambre :

Le sol est recouvert de parquet flottant.

Les murs sont plâtrés peints.

Le plafond est plâtré peint.

Une fenêtre deux vantaux double vitrage.

Deux volets bois.



La troisième chambre :

Le sol est recouvert de parquet flottant.

Les murs sont plâtrés peints.

Le plafond est plâtré peint.

Une fenêtre deux vantaux double vitrage.

Deux volets bois.



Le jardin :

Il est recouvert d'herbe et empierré sur le devant pour servir de parking. Je note la présence d'une cabane de jardin en tôle.

II - CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT

La maison est occupée par M. et Mme BRUEL avec leurs quatre enfants de 16 – 14 – 9 – 3 ans.

_____oOo_____

Mes opérations étant terminées, je me suis retiré. Les photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 de l'arrêté du 26 février 2016 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 23 janvier 2020, à 15 heures 05 pour se terminer le 23 janvier 2020, à 16 heures 10, pour une durée de 01 H 05.

BERTRAND AVOUSTIN

